Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260709-3_2026_7_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 9 juillet 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 9 juillet 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 juillet 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROUILLE Daniel, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEREL André ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, PERRIN Yvon ayant donné pouvoir à LE GOFF Charlotte, ROCABOY Jean-François ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

N° délibération

3-2026 7 9

Etait excusée (1) : ROUXEL Anne-Marie

Etait absent (0) :

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

Objet :

OBJET : Convention de passage -Projet de stockage d'énergie par batteries

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	4
Pour	34
Contre	
Abstention	

Monsieur Jean-Michel Donne, Maire-adjoint au développement durable, informe le Conseil que la société Volta a déposé une autorisation d'urbanisme pour son projet de stockage d'énergie par batteries. Ce dernier sera implanté au nord-est de la commune du Mené, à proximité immédiate du poste électrique du Gouray. Ce poste, situé sur la parcelle voisine, permettra le raccordement électrique de l'installation de stockage au réseau public de transport d'électricité RTE.

Le site d'implantation se situe à l'est du Lieu-dit « Les Chantirots », sur une partie de la parcelle 066 ZV 104 (52 920 m2) appartenant à Mr Thierry Haméon. Le terrain, actuellement en prairie et vierge de toute construction.

L'installation fonctionnera de manière automatisée, sans intervention humaine, **selon des cycles de charge et de décharge via le réseau public d'électricité. Elle permettra de stocker l'électricité produite en période de faible consommation ou de forte production, afin de la restituer lors des pics de demande ou en cas de faible production.**

Le système de stockage participera également aux marchés de l'électricité et fournira des services essentiels au réseau :

- **régulation de la fréquence et de la tension,**
- **atténuation des congestions,**
- soutien à l'équilibre offre-demande.

Il s'agit donc d'un projet stratégique pour la stabilité du système électrique, tant à l'échelle locale que nationale. Le développement de ce type d'infrastructure s'inscrit pleinement dans les objectifs des politiques énergétiques nationales, notamment la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le Plan Climat, et les Futurs énergétiques 2050 présentés par RTE.

À l'horizon 2030, RTE anticipe un besoin de plus de 6 GW de capacité de stockage, soit une multiplication par huit par rapport au parc actuel.

Dans le cadre de l'instruction de ce projet, il est demandé à la société Volta de signer une convention de passage sur les parcelles 066 ZV 34 et 35.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260709-3_2026_7_9-DE

La société Volta se chargera d'agrandir et d'empierrer le chemin de la parcelle ZV 34. Une indemnisation de 500 € par an est prévue en sus.

Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention de passage.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 13 juillet 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

Pascal Chevalier
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/07/26
- et de sa publication le 13/07/26